

Informations – 19/10/09

ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVE – PARENTS REPRESENTATIVE

Afin de procéder à l'élection des représentants des parents d'élèves, nous demandons aux parents qui souhaitent se présenter de bien vouloir **déposer leur candidature par écrit** au bureau de la direction **avant le jeudi 22 octobre**. Les élections auront lieu **jeudi 29 octobre**. Un représentant des parents et un suppléant devront être élus par classe.

Les représentants des parents d'élèves sont élus pour une année jusqu'au renouvellement du vote. Chaque parent est électeur et éligible. Il ne dispose que d'une seule voix quelque soit le nombre d'enfants inscrits à l'école. Un parent ne peut pas se présenter dans deux classes à la fois. Les représentants élus des parents d'élèves seront membres du Conseil d'Ecole.

Le Conseil d'Ecole est un organisme consultatif composé du directeur (président du conseil), des enseignants, des représentants élus des parents, de l'inspecteur de l'Education Nationale ou de son représentant et du représentant de la société propriétaire.

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur :

- **vote le règlement intérieur**
- **délibère sur :**
 - o l'organisation de la scolarité
 - o le projet d'école
 - o le transport scolaire
 - o la restauration scolaire
 - o l'hygiène scolaire
 - o la protection et la sécurité dans le cadre scolaire

*We are now accepting nominations from parents who wish to represent Parents / students : written nominations to the Headmaster's Office **must be received by Tuesday 22th of October**.*

One representative of parents and one deputy representative will be elected per classroom.

Election will take place on Wednesday 29th of October. A vote can also be made by mail on 28/10

Pupils' parents' representatives are elected to a one year term until elections are held again. Each parent has the right to vote and can be elected. Each parent, regardless his number of children enrolled at the School, can only cast one vote. A candidate can only represent one classroom. The elected representatives of the pupils' parents will be a member of the School Council.

The School Council is only a consultative organization composed of the Headmaster, the teachers, the representatives of parents, the Inspector of the French National Education or his representative, the representative of the owning company.

Following the Headmaster's proposals, the School Council :

- **votes for the internal regulations of the school**
- **offers opinions on :**
- *school organization*
- *school bus*
- *school catering*
- *school hygiene*
- *health and safety within the school environment.*

Inauguration officielle de l'école

Le 05 novembre 2009, S. E. l'Ambassadeur de France en R.A.E., le gouverneur de la région Mer Rouge, M. le Maire d'Hurghada, des personnalités de l'éducation et leur délégation viendront officiellement inaugurer l'école française. La cérémonie se déroulera de 12 à 13h. Tenue uniforme habituelle pour le primaire, et, au secondaire, polo blanc au logo de l'école (à acheter chez Tam-Tam esplanada Mall). La présence des parents d'élèves intéressés sera la bienvenue sur place et avant 11h30 pour en faciliter l'organisation.

On November 5th 2009, the Ambassador of France in Egypt, the governor of the Red Sea area, the mayor of Hurghada and personalities of education and their delegation will come to inaugurate the French School. The ceremony will take place from 12 am to 1 pm. Usual uniform holding for the primary and for the secondary a white polo in the logo of school to buy at Tam Tam Esplanada Mall. The interested parents are welcome and should be present before 11: 30 am.

Gobelets ou gourde

Un gobelet ou gourde au nom de l'élève ou reconnaissable pour les maternelles est recommandé(e) pour se servir de l'eau fraîche des fontaines, individuellement, et prévenir ainsi toute contagion.

A plastic cup or water cooler with the name of the child or with a draw is useful for drinking water individually and to avoid any contamination.

Garderie

Une garderie est mise en place depuis le 15 octobre entre 15h et 17h le dimanche, lundi, mercredi, jeudi, et le mardi (ou samedi) de 13h à 15h. Prix par famille: 15 LE / jour - ou 150 LE /mois - octobre 75 LE . S'inscrire au secrétariat.

After school care starts at the 15th of october, from 3:00 pm to 5 pm on Sunday, Monday, Wednesday, Thursday and the Tuesday from 1 pm to 3 pm. Price per family 15LE /day or 150 LE /month - 75 LE October. Registration at the secretariat

Abonnements aux magazines

Des abonnements à des magazines ont été proposés aux élèves des différentes classes. Un regroupement des commandes est centralisé au secrétariat. Merci de bien vouloir remettre votre bulletin d'abonnement avant le 22 octobre. Veuillez ajouter, SVP, au montant de la commande un forfait postal de livraison de 30 LE.

Subscriptions for French magazines are offered to the pupils in all the classes. The subscription forms will be collected at the secretariat before the 22nd of October. Don't forget please to add 30LE for postal shipping fees.